

PROGRAMME DE FORMATION - 2024

BILAN DE POTENTIELS ET COMPÉTENCES ASSOCIÉES- 24H00 -

DONT 8H00 TRAVAIL PERSONNEL GUIDÉ EN INTERSESSION

Le Bilan de Potentiels et Compétences Associés a été conçu par des experts de MM2I pour analyser les compétences professionnelles et personnelles d'une personne, ses aptitudes et ses motivations en vue de construire un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle et le cas échéant de formation.

Un Bilan de Potentiels et Compétences Associées proposé par un.e consultant.e MM2I vous permet d'être accompagné par un.e professionnel.le de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

PUBLIC CONCERNÉ

Le bilan de compétences est accessible à toutes les personnes en questionnement professionnel : salarié(e)s du secteur privé et du secteur public, indépendant(e)s, demandeurs d'emploi...

PRÉALABLE

Lors de votre prise de contact, un entretien d'accueil personnalisé et gratuit sera organisé.

C'est après cet entretien que vous déciderez de vous inscrire avec nous pour le Bilan de Potentiels et Compétences Associés conçu par des experts de MM2I.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

A l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et les motivations
- Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Utiliser les potentiels forts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier et valoriser ses potentiels dominants et ses compétences personnelles et professionnelles
 - Repérer ses centres intérêts et ses motivations
 - Identifier ses priorités de vie et ses valeurs
 - Préparer une évolution professionnelle (progresser dans son métier en s'appuyant sur ses potentiels forts)
 - Apprendre à valoriser ses compétences pour préparer les entretiens professionnels (annuels, recrutement, ...)
 - Réfléchir à une nouvelle orientation / reconversion
 - Définir un projet de formation
 - Améliorer son efficacité professionnelle par une meilleure connaissance de ses ressources individuelles.
- *La connaissance de nos ressources personnelles, de notre mode de fonctionnement et de l'origine de ce qui nous motive et donne une dynamique est rarement explorée. De plus, nous sommes souvent décrits à partir de profils de personnalité et non en termes d'aptitudes et de potentiels. La démarche pédagogique Potentialis[®] permet à chacun, grâce à l'accompagnement des praticien.nes Potentialis[®], de réaliser un bilan de ses potentiels dominants et d'en comprendre les applications dans la vie professionnelle et personnelle.*

DÉROULEMENT DU BILAN - 16 heures + 8 heures de travail personnel

Le bilan est encadré par la loi :

- Loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences
- Décret n°2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation
- Article L 6323-4 du 17 avril 2024 relatif aux abondements possibles de structures dans le financement de formations et les exceptions de paiement obligatoire.

Il suit les trois phases réglementaires prévues par l'article R.6313-4 du Code du travail.

→ Phase 1 - 6 heures

L'outil utilisé dans le cadre de cette phase préliminaire est le Bilan Potentialis[®] qui permet de déboucher sur la co-construction d'un programme personnalisé avec le bénéficiaire.

- ◆ Présentation des objectifs et des différentes étapes du bilan
- ◆ Identification des compétences professionnelles et personnelles
- ◆ Inventaire des expériences professionnelles et hors du champ professionnel
- ◆ Analyse des réussites et évolutions au cours des différentes expériences
- ◆ Explication des activités et remise des supports
- ◆ Traduction en grandes catégories de compétences

→ Pendant l'intersession le participant doit compléter et enrichir les supports remis

Un suivi individuel est possible par mail ou par entretien téléphonique ou en visio par l'accompagnateur pour faciliter la réappropriation par la personne accompagnée de ses connaissances et ses compétences.

→ Phase 2 - 6 heures

- ◆ Accompagnement au repérage des potentiels forts et dominants avec la méthode Potentialis[®]
- ◆ Traduction des potentiels de la personne en compétences déjà développées et à développer ou en réserve
- ◆ Synthèse des potentiels et traduction en projets possibles
- ◆ Mise en correspondance des potentiels de la personne avec les secteurs d'activité et les fonctions et missions possibles.
- ◆ Formulation des projets cohérents avec la synthèse effectuée

→ Pendant l'intersession le participant doit compléter et enrichir les supports remis

Un suivi individuel est possible par mail ou par entretien téléphonique ou en visio par l'accompagnateur pour faciliter la réappropriation par la personne accompagnée de ses connaissances et ses compétences.

→ Phase 3 - 4 heures

- ◆ Analyse et hiérarchisation
- ◆ Projets professionnels et plan d'action
- ◆ Synthèse orale
- ◆ Soutien dans la concrétisation du projet

- Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de **synthèse**. Vous serez le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne pourront être communiqués à un tiers qu'avec votre accord.
- ★ Après l'accompagnement, **un entretien de suivi est réalisé** : entre trois et six mois suivant le bilan, un entretien téléphonique est réalisé en fonction de l'avancée de la personne dans ses démarches.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnateur/riche en bilan de compétences de MM2I est formé.e en orientation et en insertion professionnelle et habilité.e à délivrer le bilan de potentiels par la méthode Potentialis[®].

Les outils et méthodes : dès le départ les objectifs du parcours et un planning prévisionnel sont fixés. Un carnet de bord reprend l'ensemble des rencontres dont le bilan Potentialis[®] et d'autres tests d'orientation et de personnalités réalisés.

Des temps d'échanges permettent au fur et à mesure de faire avancer la réflexion avec une approche d'Écoute active. Des enquêtes métiers peuvent être réalisées. Une synthèse reprenant l'ensemble du travail est remise au bénéficiaire à la fin du bilan.

BILAN DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- À l'issue du bilan de compétences, sont remis au bénéficiaire :
 - ◆ une synthèse écrite du bilan de compétences réalisé
 - ◆ une attestation sur l'honneur validant la remise de la synthèse par le/la consultant.e MM2I
 - ◆ un questionnaire de satisfaction à chaud et à froid qu'il ou elle devra remplir afin d'évaluer les apports de la formation et sa satisfaction
- Pendant le bilan de compétences, le/la bénéficiaire signe une feuille de présence

- Trois à 6 mois après le bilan de compétences, notre consultant.e reprendra contact avec le/la bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien téléphonique.

MODALITÉS DU DÉROULEMENT

- **Prise de contact** : par mail via le site internet ou directement par téléphone et reprise de contact sous les 48H.
- **Délais d'accès à la prestation** : en fonction du diagnostic, en moyenne sous 2 à 4 semaines.

▪ **Durée globale** : 24h00 dont 16h00 en face à face et des temps personnels à prévoir. Déroulement du bilan en moyenne sur une période de 3 mois.

- **Déroulement** : en présentiel, possibilité en distanciel ou hybride.

Il peut se dérouler sur temps de travail ou hors temps de travail

- **Accessibilité** : Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous contacter avant votre inscription. Nous pourrions ainsi vous détailler les possibilités d'accueil pour vous permettre de suivre la formation dans les meilleures conditions ou vous orienter si besoin vers les structures spécialisées.

TARIF

- ★ 2000 € par personne pour les 24H00

FINANCEMENT

- ★ Les financements du bilan de compétences sont différents si le demandeur est salarié ou demandeur d'emploi.
 - Le bilan de compétences du salarié peut être financé via :
 - Le plan de développement de compétences de l'employeur
 - Le CPF du salarié avec abondement possible de l'employeur
 - L'autofinancement
 - Le bilan de compétences du demandeur d'emploi peut être financé via :
 - Le CPF du demandeur d'emploi
 - La région

- Pôle emploi ;
- L'autofinancement.

INTERVENANT.E

Consultant.e MM2I formé.e en orientation et en insertion professionnelle et habilité.e à délivrer le bilan de potentiels par la méthode Potentialis[®].

CONTACT

- Marie-Renée Rollet - Responsable Pédagogique
- Tél : 04 78 98 28 70
- Mail : mm2i.bpca@gmail.com
- Site : Mm2i

LES + DE MM2I

- Un modèle de mise en oeuvre complet
- Un accompagnement individualisé
- Un suivi en présentiel ou en distanciel
- Un organisme de formation à taille humaine
- Un processus certifié : les méthodes de travail mises en oeuvre lors de la conception, la réalisation, l'évaluation des formations ainsi que le processus d'amélioration continue sont certifiés Qualiopi.